

Commission européenne, 1049 Bruxelles, BELGIQUE -Tél. +32 22991111Bureau:DM28 06/041-Tél.
ligne directe+32 229-60995Jean-Louis.Colson@ec.europa.eu**COMMISSION**
EUROPÉENNEDIRECTION GÉNÉRALE DE LA MOBILITÉ ET DES TRANSPORTSDirection
B -Investissement, Transport innovant et durableB.1 -Réseaux de
transportBruxellesMOVE.DDG1.B.1/JC/AP/ARES(2020)5632756

Monsieur Mazzella,

Je vous remercie beaucoup pour votre mél relatif à des projets ferroviaires dans les Alpes du Sud. Monsieur le Commissaire Breton m'a chargé de vous répondre. Permettez-moi tout d'abord de souligner que je suis très heureux que nous partagions l'objectif de renforcer la place du ferroviaire. C'est un prérequis à une décarbonation ambitieuse des transports, qui est essentielle afin d'atteindre les objectifs européens en matière de lutte contre les changements climatiques. Le Pacte vert pour l'Europe de la Présidente von der Leyen s'inscrit dans cette perspective. Ainsi, un report important des flux routiers de marchandises de longue distance vers le ferroviaire est une nécessité. Les dessertes ferroviaires ont par ailleurs un rôle certain à jouer afin d'assurer une meilleure cohésion territoriale, un objectif fort de l'Union. A travers l'adoption des orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport (Règlement RTE-T), le Parlement européen et le Conseil ont défini un réseau ferroviaire transfrontalier d'importance européenne. En conséquence, en matière de développement et de financement de l'infrastructure ferroviaire, ce réseau RTE-T est prioritaire pour l'Union. Sauf erreur, les projets et lignes que vous mentionnez n'y figurent pas. Les investissements nécessaires relèvent donc de la compétence de l'Etat français. Cependant, la liaison Lyon -Turin, qui fait partie du corridor RTE-T Méditerranée, permettra de délester les flux routiers entre la Catalogne et la vallée du Pô à l'horizon 2030. La Commission européenne entend continuer de promouvoir les investissements par les Etats membres dans les infrastructures ferroviaires. Ace propos, nous notons que l'Etat français a réservé une partie du budget de son plan de relance, qui sera en partie financé par le plan de relance européen, à la redynamisation du rail. Je vous prie d'agréer, Monsieur Mazzella, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Louis COLSON Chef d'unité (P.O. Philippe Chantraine) (e-signed) Signé par voie électronique le 21/09/2020 10:46 (UTC+02) conformément à l'article 4.2 (Validité des documents électroniques) de la décision 2004/563 de la Commission